



PassepART, un programme de microfinancement pour un accès direct aux arts, à la culture et au patrimoine dans les écoles !

La [Fédération culturelle canadienne-française \(FCCF\)](#), mandatée par le gouvernement du Canada, lancera prochainement son nouveau programme de microfinancement PassepART.

Dès la mi-septembre, la FCCF offrira un programme national ayant pour but d'accroître l'offre d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales au sein des 700 écoles francophones se trouvant en contexte minoritaire au Canada.

PassepART permettra aux élèves, de la maternelle à la 12^e année, de vivre des expériences enrichissantes en français, contribuant ainsi au développement de leur identité culturelle et de leur sentiment d'appartenance à la communauté.

PassepART voit le jour grâce à un financement de 7,5 millions \$ sur quatre ans du ministère fédéral du Patrimoine canadien, en lien avec le Fonds d'action culturelle communautaire (FACC).

Le 25 septembre 2018, la FCCF était officiellement mandatée, par le ministère, pour être la tierce partie responsable de l'implantation et de la livraison d'un programme de microfinancement au sein de la francophonie canadienne. Cette initiative découle du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir.

La FCCF a d'abord mis en place une stratégie d'engagement et de consultation auprès des partenaires clés du milieu de l'éducation ainsi que du milieu communautaire, des arts et de la culture.

De mars à juillet 2019, des rencontres ont eu lieu dans chaque province et territoire, sans exception. C'est plus de 35 000 km qui ont été parcourus, soit une cinquantaine de rencontres avec plus de 300 partenaires clés.



Forte de sa démarche, la FCCF active, un an plus tard, le processus de demandes pour l'octroi de microsubventions PassepART.

Les organismes sans but lucratif auront donc la possibilité de recevoir une microsubvention de 1 500 \$ pour offrir des activités aux élèves, par le biais de partenariats avec les établissements scolaires. PassepART accorde une microsubvention par école, par année scolaire, pour un maximum de quatre microsubventions en quatre ans.

Le processus de demande est simple, agile et efficace puisque les demandeurs soumettront leur demande de financement par le biais d'une plateforme en ligne conviviale, accessible à partir du site www.monpassepart.ca

Pour rester à l'affût des dernières nouvelles, nous vous invitons à vous abonner à notre infolettre (www.monpassepart.ca), à aimer notre page Facebook PassepART, à nous suivre sur Twitter (@passepart_FCCF) et à vous abonner à notre compte Instagram (passepartfccf).